

Le rôle du conseiller d'orientation-psychologue dans le domaine du handicap

Je commencerai ce rapide tour d'horizon par une citation de Joëlle Mezza CO-P, qui a inspiré cette intervention, et qui a longtemps travaillé au CIO spécialisé de Paris jusqu'à sa suppression en 2007. Elle est formatrice à l'INETOP.

« En tant que professionnel, le handicap nous handicape ».

Au-delà de la formule, rencontrer un jeune en situation de handicap interroge non seulement le professionnel mais nous remis en cause en tant que personne.

Cette rencontre singulière induit plusieurs attitudes qu'il convient de bien analyser ;

- un désir de réparation qui peut aboutir à infantiliser le jeune
- une attitude ambivalente car nos habitudes professionnelles sont dérangées, ce qui peut entraîner des réactions de défense, voire de rejet qui nous empêcheront d'évaluer la situation de façon objective.

D'où l'importance de la réflexion et de la formation, sur le plan local et académique. Il est donc important de demander dans les plans académiques de formation des stages sur ce thème.

En lien avec la personnalité de la personne handicapée avec ses thématiques autour de l'identité, du déni et du traumatisme, (je ne développe pas dans le cadre de cette intervention), l'intervention du CO-P se situe souvent à des moments clés ou critiques dans la vie du jeune en situation de handicap.

1. Les paliers d'orientation. Les choix d'orientation réactivent la demande de normalité du jeune et de sa famille. Vais-je pouvoir m'intégrer dans la société des normaux ou pas ? Ais-je un avenir ? A noter que cette question n'est pas fondamentalement différente des jeunes dits « normaux », elle est plus aiguë.
2. Le CO-P est confronté à la question des limites qui peuvent être nos limites professionnelles. Par exemple, question redoutable ; quels sont les métiers compatibles avec mon handicap ? D'où la prise de temps nécessaire pour la maturation du projet assurément plus long que pour les jeunes « ordinaires ».
3. Faisabilité du projet et gestion de l'impossible. L'impossible peut être possible dans certains cas ; des sourds sont devenus danseurs, les performances des athlètes dans les jeux para olympiques... il y a donc une dialectique de l'impossible et du renoncement que le CO-P doit aider à gérer. Cette dialectique existe aussi avec tous les jeunes, mais la problématique est accentuée.
4. Famille et handicap. La famille est souvent très présente et fait partie intégrante du problème posé. Une réparation symbolique est demandée par la famille, qui adresse souvent cette demande à l'ensemble des acteurs. La séparation entre le jeune et sa famille est souvent très difficile, voire impossible.
5. Les relations avec les institutions. Le regard du CO-P sera plus neutre que celui des éducateurs et peut permettre au jeune d'entendre une voix différente. Les CO-P sont en capacité de recueillir des informations et d'en faire la synthèse. Y compris bien entendu les informations en provenance des tests.

Concrètement nous sommes sollicités à plusieurs niveaux :

- Dans certains départements, dès la formulation du PPS au sein de la MDPH.
- Dans tous les cas, dans le cadre de l'équipe de suivi
- Dans les structures spécifiques (UPI, UPIL...)

Pour résumer le document produit par l'ACOP-F ; Le rôle du CO-P est centré sur :

- L'évaluation du jeune et de la situation
- L'accompagnement du jeune dans le milieu ordinaire ou pas vers les choix de vie et d'orientation
- La préparation des équipes à l'accueil du jeune surtout en milieu ordinaire
- Le travail avec les familles.

Un point particulier pour finir. Il ne sera pas aberrant de nommer les enseignants référents dans les CIO, ce qui permettrait de créer plus de liens entre le premier degré et le second degré.